

## Étude Emploi-Formation

Février 2026

avec le soutien de

**afDas**  
DEMAIN SERA FORMATION

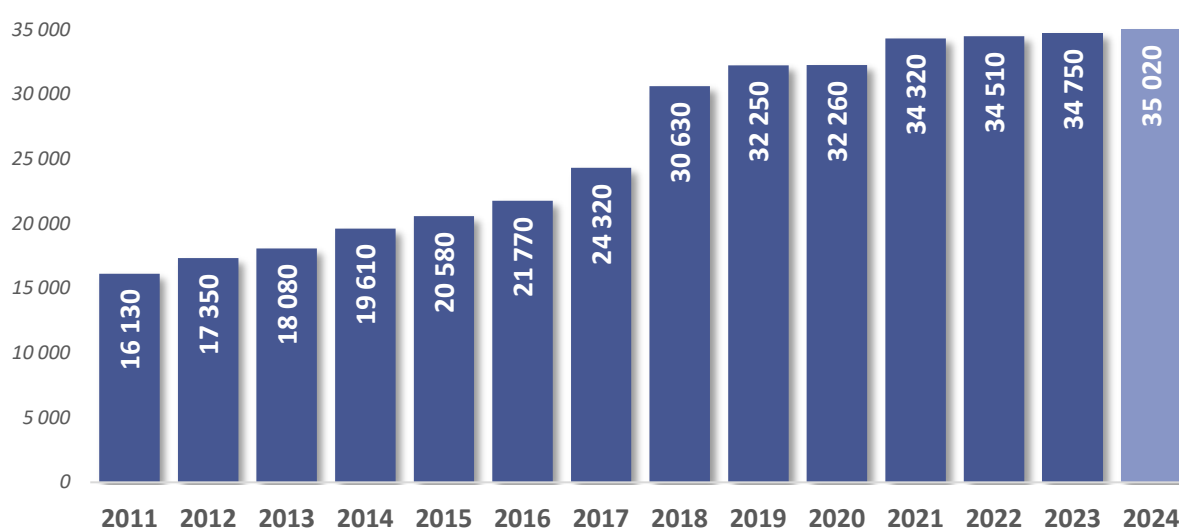
**La branche du sport confirme sa croissance et consolide son modèle d'emploi face aux enjeux d'attractivité et de stabilité des parcours**

**Une branche fédératrice en croissance, acteur majeur de l'emploi sportif**

**La progression du nombre de structures désormais en phase de consolidation**

La branche professionnelle du sport rassemble aujourd'hui la très grande majorité des opérateurs exerçant une activité sportive à titre principal. Elle constitue un ensemble particulièrement diversifié de structures associatives et d'entreprises, intervenant dans des champs variés : clubs sportifs amateurs et professionnels, centres de culture physique, structures de gestion d'installations sportives, organisateurs d'événements, institutions du mouvement sportif... régie par la convention collective nationale du sport (IDCC 2511) et intégrant également les chartes du sport professionnel, La branche s'impose comme l'acteur structurant de l'emploi dans le champ sportif, en assurant un cadre commun de régulation sociale, de dialogue paritaire et de développement des compétences.

### Évolution du nombre de structures employeurs (2011-2024)



Source : Fiches Dads jusqu'en 2023, traitements Quadrat sur données AcoSS et Urssaf pour 2024

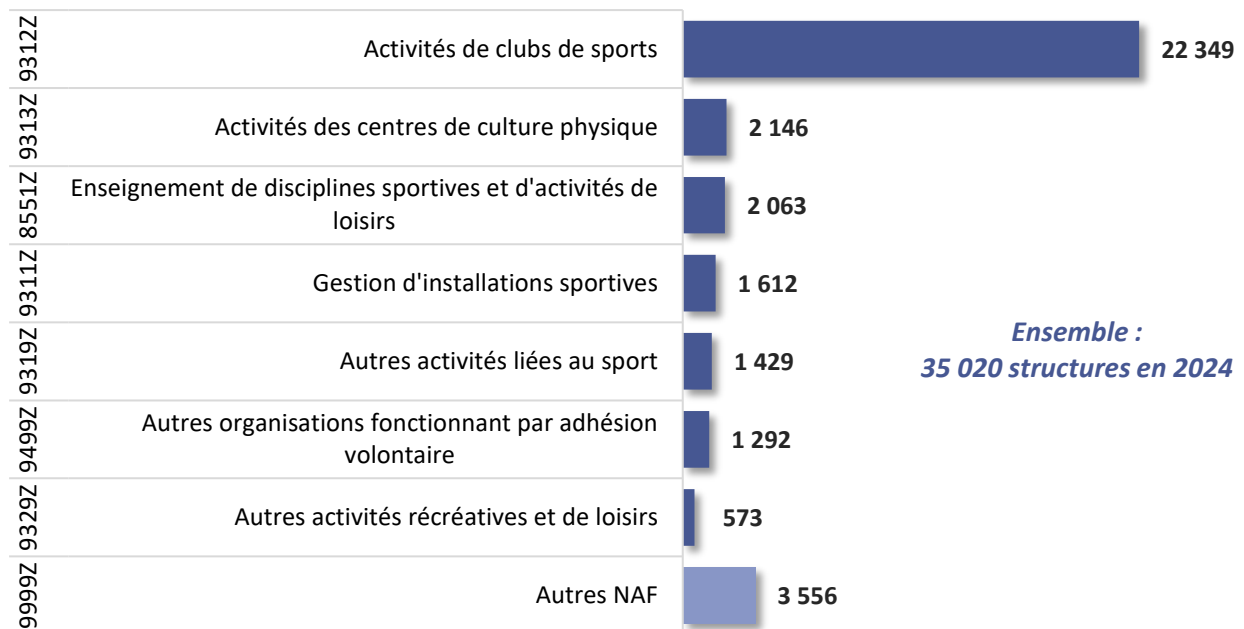
La branche du Sport poursuit sa dynamique de croissance sur le long terme. Le nombre de structures employeurs a doublé en dix ans pour atteindre 35 020 entités en 2024. Cette progression témoigne

à la fois du dynamisme du secteur et du renforcement du périmètre conventionnel. Toutefois, après une phase d'expansion particulièrement soutenue, le rythme d'augmentation tend à se stabiliser depuis 2021 autour d'une croissance légèrement inférieure à 1% par an, un rythme de croisière traduisant une phase de consolidation après une décennie d'élargissement rapide.

**Les structures du sport : un fort ancrage associatif et une montée en puissance du marchand**

La branche professionnelle est majoritairement constituée de clubs de sports de statut associatif. En effet, 64% des employeurs sont classés dans les « activités de clubs de sports » de l'Insee, secteur qui intègre les clubs amateurs et professionnels<sup>1</sup>. Ces structures cohabitent dans la branche avec les centres de culture physique, les institutions du mouvement sportif ou encore les exploitants d'installations sportives dont les enjeux économiques et les dynamiques de développement peuvent apparaître souvent très hétérogènes. La dynamique de croissance du nombre de structures apparaît plus soutenue dans les activités à dominante marchande, telles que les centres de culture physique et la gestion d'installations sportives.

**Nombre de structures actives par NAF (2024)**



Source : DARES, fiche DADS 2023

Les structures sportives sont soumises à d'importantes évolutions socio-économiques, sous l'effet des mutations de la demande sportive (nouvelles pratiques sportives, vieillissement de la population, dimension santé privilégiée...) et de la fragilisation de l'équilibre financier de certaines associations. Ces évolutions se traduisent notamment par un accroissement de la pratique informelle et d'une progression des activités marchandes.

Le poids économique des structures de la branche du Sport, mesuré par l'agrégation des budgets de l'ensemble des clubs, est estimé à près de 10 milliards d'euros : 3,5 milliards d'euros pour les structures du sport professionnel et 6,2 milliards d'euros pour les autres structures. Par ailleurs, l'enquête menée auprès des structures de la branche permet d'estimer la répartition de leurs

<sup>1</sup> En intégrant les structures rattachées aux sports disposant d'une ligue professionnelle (Football, Rugby, Basketball, Handball, Volleyball) ou d'une Ligue féminine (Basketball, Handball, Football), on comptabilise 260 structures du sport professionnel.

sources de financement. L'autofinancement qui rassemble les revenus issus des adhésions et des licences, les droits d'accès à des équipements sportifs, l'organisation d'activités diverses, représente environ 60% de leur budget. Les subventions publiques (23% des ressources en 2011 selon l'INJEP et 23% en 2023 selon l'enquête), mesurées hors coût de la mise à disposition des équipements sportifs, de leur entretien et de leur exploitation, reste minoritaire même si leur contribution au fonctionnement des associations demeure décisive pour bon nombre d'associations.

La part des financements privés a augmenté depuis le rapport de branche précédent, ce qui démontre l'attention portée par les structures du sport à diversifier leur modèle économique pour réduire leur dépendance à une seule source de financement. En particulier, les dons et le mécénat d'entreprise représentent désormais 7% des sources de financement des structures (+2 pts par rapport à 2018), tandis que les parrainages et le sponsoring contribuent à hauteur de 10% aux recettes des structures sportives. Enfin, et de façon plus spécifique, les clubs professionnels bénéficient des revenus des droits télévisés, qui varient en fonction des disciplines et des performances sportives. Les clubs de football professionnel retirent également des revenus substantiels des transferts de joueurs.

### **Une croissance soutenue de l'emploi dans un cadre toujours marqué par la pluriactivité**

En 2024, 184 270 personnes étaient salariées d'une structure de la branche du sport au titre d'un emploi principal<sup>2</sup> contre 107 460 en 2014<sup>3</sup>. Cela correspond à une croissance annuelle moyenne des effectifs de +5,5%, une progression très largement supérieure à celle observée dans l'ensemble de l'économie (+1,0%) ou des activités de loisirs (+1,5%). Plus largement, on estime que 216 000 personnes ont été salariées par une structure de la branche au cours de l'année 2024, y compris au titre d'emplois annexes. Cela illustre la diversité des modalités d'intervention propre au secteur sportif : près d'un tiers des salariés cumule plusieurs activités professionnelles, qu'il s'agisse de plusieurs contrats salariés ou de la combinaison d'un emploi salarié et d'une activité indépendante.

#### **Évolution des effectifs salariés en emploi principal**



Source : DADS 2010-2023, extrapolation Quadrat-études 2024 sur données Acoess et Urssaf

<sup>2</sup> Pour les personnes ayant occupé plusieurs postes au cours de l'année, l'emploi principal est l'emploi qui les a le plus rémunéré.

<sup>3</sup> Cf. Rapport de la branche du Sport, 2018.

Le marché du travail demeure particulièrement actif : près de 50 000 personnes ont intégré une structure de la branche en 2023. Les flux d'entrée concernent majoritairement les jeunes actifs, qui constituent la principale source de renouvellement des effectifs. Cette rotation rapide se traduit par une ancienneté moyenne relativement courte : plus d'un tiers des salariés occupe son poste depuis moins d'un an.

### ***Une dynamique de formation soutenue, portée par l'alternance et les exigences réglementaires***

Dans la branche du sport, la formation professionnelle occupe une place centrale, en raison même du cadre réglementaire qui encadre l'exercice de nombreux métiers. Ainsi, 43% des structures de la branche sport ont bénéficié de financements de l'Opco Afdas pour la formation professionnelle en 2024. Les petites structures sont plutôt actives sur ce volet.

Plus de 52 700 salariés des structures de la branche du Sport (29% de l'ensemble des personnels) ont bénéficié d'une formation financée par l'Afdas en 2024. Dans cet ensemble, on dénombre 24 800 alternants, essentiellement en contrat d'apprentissage hormis 550 contrats de professionnalisation. En effet, le nombre d'alternants a récemment connu une progression extrêmement soutenue – leur nombre a été multiplié par 5 en 5 ans – notamment du fait du déploiement du dispositif d'aide publique. Le recours par les structures du sport est exceptionnellement élevé : la part des alternants dans les effectifs salariés s'élève désormais à 12,7%, une proportion beaucoup plus importante que celle de l'ensemble de l'économie (4,0%) ou des branches professionnelles de l'animation (3,2%) et du golf (7,8%). La croissance semble désormais s'infléchir du fait de la réduction des aides publiques mais le recours à l'apprentissage semble désormais bien installé.

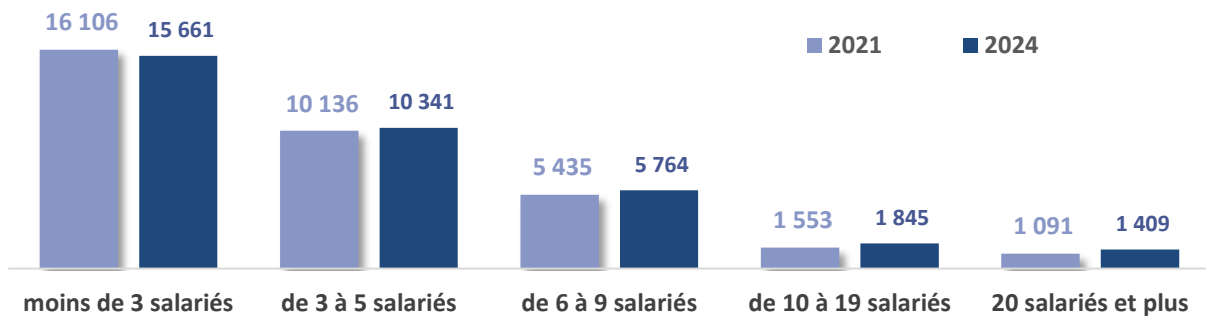
Les formations concernent plus souvent les jeunes salariés, notamment du fait de la forte proportion de contrats d'apprentissage et de professionnalisation (43% des salariés de moins de 25 ans ont suivi une formation en 2024 contre 19% des 55 ans et plus). Les formations dans le domaine des activités physiques et sportives sont les plus plébiscitées : ce domaine rassemble 35% des formations, notamment car l'exercice du métier d'éducateur sportif est subordonné à la détention d'un diplôme relatif à l'encadrement des activités physiques et sportives enregistré au code du Sport. Parmi les autres formations massivement suivies figurent également les formations liées à la prévention ou à la sécurité (12%) puis des formations concernant les fonctions transverses, comme la gestion des organisations ou le management des équipes (6%), l'ingénierie formation pédagogie (4%) ou encore le développement personnel et professionnel (4%).

## **Un marché du travail dynamique confronté à des défis d'attractivité, de stabilité et d'égalité**

### ***Une prédominance des petites structures, mais le poids des plus grandes progresse***

La branche professionnelle demeure majoritairement composée de structures associatives de petite taille. En 2024, 91% des structures employaient moins de 10 salariés, une part nettement supérieure à celle observée dans l'ensemble de l'économie, où les structures de moins de 10 salariés représentent 82% du total. La branche ne compte ainsi qu'une centaine de structures de plus de 100 salariés, dont les clubs professionnels des principaux sports collectifs. Le nombre de structures de 20 salariés ou plus a progressé de 30% entre 2021 et 2024 en accord avec la montée en puissance des entités marchandes.

### Répartition des structures employeurs selon leur taille



Source : Quadrat-études sur table de passage SIRET-IDCC et Insee-Sirene, 2023 et 2024. Fiches Dads 2017-2023

Cette forte proportion de structures de petite taille s'accompagne de budgets de niveau globalement modeste. La moitié des structures de la branche du sport dispose d'un budget annuel inférieur à 85 000 €, tandis que le budget moyen s'établit à 240 000 € même si les structures de plus de 50 salariés disposent d'un budget annuel d'au moins 1 M€.

#### **Une consolidation progressive des emplois dans un contexte marqué par la fragmentation des interventions**

Le contrat à durée indéterminée reste la forme d'emploi majoritaire dans la branche, mais le recours au CDD demeure significatif. En 2023, 32 600 salariés étaient employés en CDD, soit 25% des effectifs, une proportion encore élevée comparée aux 14% observés dans l'ensemble des conventions collectives.

Au-delà des contrats classiques, les structures de la branche recourent à des formes contractuelles adaptées aux spécificités, liées à la saisonnalité, la discontinuité des interventions et encore à la variabilité des volumes horaires. Le contrat à durée déterminée spécifique (CDDS) permet de recruter un sportif ou un encadrant professionnel sur plusieurs saisons. Le contrat à durée indéterminée intermittent (CD2I) assure une relation d'emploi durable tout en alternant des périodes travaillées et non travaillées selon une programmation définie, offrant à la fois flexibilité pour l'employeur et stabilité contractuelle pour le salarié.

Le temps partiel concerne toujours une part significative des salariés (28% dans la branche du sport contre 14% dans l'ensemble des conventions collectives de branche) tandis que cette proportion est plus élevée chez les plus de 50 ans (49% de temps partiel) et les femmes (31% de temps partiel), soulignant la nécessité de poursuivre les efforts menés visant à consolider l'emploi salarié.

Plus largement, le coefficient d'emploi mesuré comme le nombre d'équivalents temps plein rapporté au nombre total de salariés, n'est que de 0,51 en 2024, une valeur qui traduit un réel potentiel d'accroissement de l'intensité d'emploi des salariés en poste. Enfin, le cumul d'activités professionnelles concerne près d'un tiers des salariés de la branche. En 2023, 16% des salariés en emploi principal dans la branche du sport occupent simultanément au moins un autre contrat de travail salarié ; et 13% des salariés en emploi principal dans la branche du sport ont simultanément une activité en tant que travailleur indépendant dans le domaine du sport.

#### **La progression en parallèle du travail indépendant et de la micro-entreprise**

En 2024, le secteur sportif compte près de 98 000 travailleurs exerçant de manière indépendante, répartis en deux catégories aux trajectoires distinctes, d'une part, 21 700 travailleurs indépendants

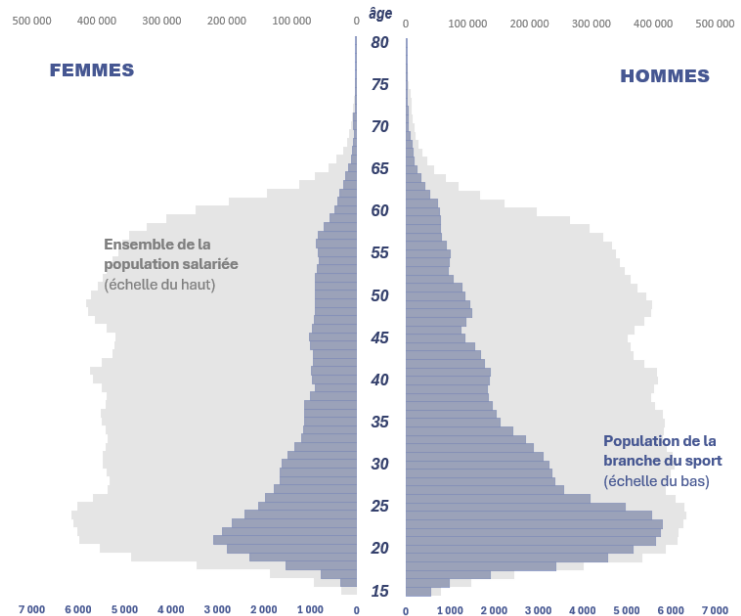
exerçant sous plusieurs statuts (entreprise individuelle, EURL, profession libérale) et dont le nombre est en léger recul depuis quinze ans, d'autre part, 76 000 micro-entrepreneurs, parmi lesquels 48 000 sont économiquement actifs, et dont le statut se caractérise par des obligations administratives simplifiées, dont le nombre a connu une progression annuelle moyenne de plus de 10% au cours des dernières années.

Toutefois, le dynamisme de cette forme d'intervention, s'il traduit indubitablement une attractivité élevée de l'activité, s'accompagne d'une proportion extrêmement élevée de situations de pluriactivité, dans laquelle le travail indépendant ne constitue souvent qu'un complément d'activité. En effet, près de la moitié des micro-entrepreneurs cumulent les interventions réalisées sous ce statut avec un emploi salarié, pour un revenu annuel moyen de l'ordre de 6 800 € pour cette partie en micro-entreprise.

### Jeunesse des effectifs et intensité des mobilités professionnelles

La branche se distingue par la jeunesse de ses effectifs : les moins de 25 ans représentent 29% des effectifs de la branche du sport, contre 16% dans la branche Éclat et 14% dans l'ensemble de l'économie. En 2023, l'âge moyen des salariés de la branche est de 34,2 ans, en légère augmentation par rapport à 2021 (33,9 ans). Les moins de 25 ans interviennent principalement dans le développement des activités, le sport professionnel et l'encadrement des activités physiques et sportives, quand les plus âgés sont davantage présents dans les métiers de direction, de la gestion administrative, des équipements et de la formation. Ainsi, les 50 ans et plus représentent 14% des effectifs salariés, une proportion nettement plus faible que dans l'ensemble de l'économie (28%).

### Pyramide des âges des salariés en emploi principal



Source : Dads 2022, extrapolation 2024 Quadrat-études

La branche fait face à un enjeu de fidélisation des salariés avec un turnover de 28% en 2023, en particulier chez les salariés les plus jeunes pour lesquels le turnover s'établit à 50%, et même si ces départs sont largement constitués par des mobilités professionnelles de salariés qui restent dans le domaine des activités sportives. Par conséquent, l'ancienneté des salariés en CDI est plutôt faible, à 6,7 ans en moyenne contre 10,3 ans dans l'ensemble de l'économie.

### Une féminisation toujours limitée de l'emploi

Les femmes restent minoritaires dans les effectifs de la branche, elles représentent 34% des salariés en 2023, contre 49% dans l'ensemble de l'économie. Le taux de féminisation varie selon les métiers : elles sont 33% dans l'encadrement des activités physiques et sportives contre 47% dans le développement des activités. Bien que le nombre de femmes ait progressé, leur part relative demeure stable ou en léger recul : seulement 34% des nouveaux entrants sont des femmes en 2023.

Cette répartition (deux tiers, un tiers) se retrouve dès la formation initiale des filières sportives et se maintient dans les formations spécialisées, majoritairement masculines (29% des diplômés BPJEPS éducateur sportif, 42% des diplômés de master STAPS en 2024).

### ***Des rémunérations alignées sur la moyenne, mais marquées par des écarts importants (genre, sport professionnel...)***

Hors sport professionnel, les salariés en emploi principal, en CDD ou en CDI à temps complet étaient en moyenne rémunérés 2 596 € brut par mois en 2023. Parmi ces salariés, 55% ont touché au moins une prime, pour un montant moyen de 1 468 € brut parmi les salariés primés, portant la rémunération brute annuelle, primes comprises, à 31 960 € (le revenu médian s'élève à 2 266 € brut par mois et 27 828 € brut par an).

Les femmes continuent d'être moins rémunérées que les hommes : l'écart brut sur la rémunération annuelle (primes comprises) est de 2 122 € en 2023, soit un différentiel de 7,0% en défaveur des femmes. La neutralisation des effets de structure (âge, ancienneté, position de l'emploi occupé dans la classification...) conduit à un écart ajusté sur la rémunération annuelle de 1 400 €, soit un écart relatif de 4,5%.

### ***Une volatilité des effectifs qui alimente les tensions de recrutement***

Plus de la moitié des structures rencontrent des difficultés pour recruter certains métiers, en particulier dans l'encadrement des activités physiques et sportives (APS). En 2024, 56% des recrutements dans ce domaine sont jugés difficiles, contre 52% il y a dix ans, atteignant un niveau historique sur la dernière décennie. Ces tensions, déjà présentes avant la crise sanitaire, se sont renforcées ces dernières années en raison de la massification et de la démocratisation de la pratique sportive, qui entraînent une augmentation des besoins en encadrement. Cette pression s'ajoute à un contexte où de nombreux salariés souhaitent accorder davantage d'importance à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Cet enjeu d'attractivité doit également être examiné au regard des conditions de travail atypiques dans les structures sportives : plus de la moitié des salariés déclarent travailler régulièrement le week-end ou en soirée. Les salariés du sport sont aussi exposés à des facteurs de pénibilité nouveaux, tels que la surcharge psychologique liée aux tensions ou aux violences.

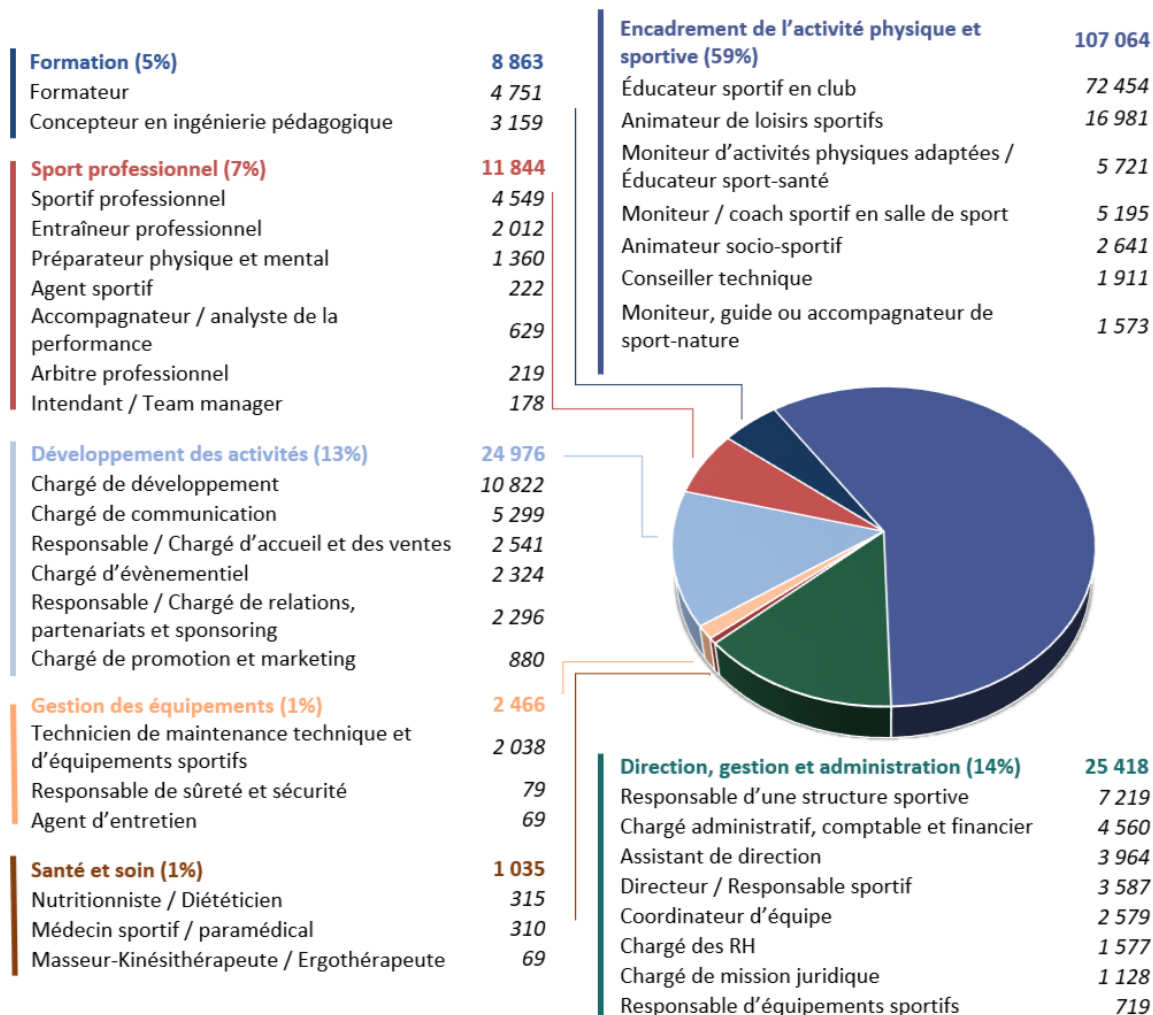
Enfin, comme la majorité des salariés utilisent quotidiennement leur corps comme outil de travail, ils sont exposés à des risques élevés d'accidents. En 2023, l'Assurance Maladie recensait 8 000 accidents du travail, ce qui correspond à 4,7% des salariés, un taux supérieur à la moyenne constatée dans l'ensemble de l'économie (2,8%). Ce ratio est toutefois en net recul depuis 2011 (8,4%). Cependant, compte tenu de la nature des blessures, la durée moyenne des arrêts maladie dans la branche reste inférieure à la moyenne (55 jours contre 107).

### ***Une structuration des emplois dominée par l'encadrement sportif***

La fonction cœur des métiers de la branche, constituée par la famille de l'encadrement des activités physiques et sportives (éducateurs sportifs, animateurs de loisirs sportifs, moniteurs APA), rassemble 60% des effectifs salariés en emploi principal, soit plus de 107 000 personnes en 2024, dont 72 000 pour les seuls éducateurs sportifs. La branche du Sport emploie 64% des personnes exerçant ce métier, très largement devant la fonction publique territoriale où l'on en recense 12%. Les métiers de la direction et de la gestion administrative ainsi que ceux du développement des activités occupent une place non-négligeable, en captant respectivement 14% et 13% des effectifs

salariés. La structure de répartition des salariés entre les différents métiers demeure globalement stable sur les dernières années. Néanmoins, les dynamiques observées sur une plus longue période mettent en évidence une progression plus rapide des effectifs dans les métiers liés au développement des activités

### Effectifs salariés en emploi principal selon les métiers (2024)



Source : enquête Afdas, CPNEF du sport, projection Quadrat-études 2025 ; nomenclature des métiers du sport du CDES (2021)

#### Méthodologie de la mise à jour de l'étude emploi-formation

Ce document constitue la synthèse de la mise à jour dite « simplifiée » de l'étude emploi-formation réalisée à l'automne 2025 pour la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) de la branche du Sport et l'AFDAS. Les résultats présentés dans ce rapport sont issus d'analyses menées à partir de l'analyse de plusieurs matériaux :

- Une exploitation des données de la statistique publique (Acos, Insee, Urssaf, Dares...).
- Les contributions des membres de la CPNEF au cours de plusieurs réunions techniques.

Le rapport compile les principaux résultats obtenus sur les 5 volets de l'étude : économique, social, santé et protection sociale, formation professionnelle et égalité professionnelle. La mise à jour à venir en 2026 intégrera la réalisation de nouvelles phases de terrain visant à mieux cerner certains points dans les premières éditions de l'étude.

Étude Emploi-formation dans la branche du sport réalisée en 2025 par :

